



LA COMMISSION CONCORDATAIRE CONCERNANT LES ENTREPRISES DE SECURITE (CES)



Annonce de perte / vol d'une carte concordataire ou d'un permis de port d'armes

(Concordat du 18 octobre 1996 sur les entreprises de sécurité, art. 11)

Canton :

Entreprise (raison sociale) :	
Adresse et localité :	

Nom(s) :	
Prénom(s) :	
Date de naissance :	
Carte no. :	Échéance :

<input type="checkbox"/> carte de légitimation
No. :
Échéance :
<input type="checkbox"/> perdue (1)
<input type="checkbox"/> volée (1)
<input type="checkbox"/> détériorée (2)
<input type="checkbox"/> détruite (3)
Le (date) :

<input type="checkbox"/> carte conducteur de chien
No. :
Échéance :
<input type="checkbox"/> perdue (1)
<input type="checkbox"/> volée (1)
<input type="checkbox"/> détériorée (2)
<input type="checkbox"/> détruite (3)
Le (date) :

<input type="checkbox"/> permis de port d'armes
No. :
Échéance :
<input type="checkbox"/> perdu (1)
<input type="checkbox"/> volé (1)
<input type="checkbox"/> détérioré (2)
<input type="checkbox"/> détruit (3)
Le (date) :

ANNEXE(S)	
<input type="checkbox"/>	(1) copie de l'annonce de perte ou de la plainte pénale
<input type="checkbox"/>	(2) carte(s) ou permis détérioré(s)
<input type="checkbox"/>	(3) circonstances de la destruction – autres (à préciser)

Lieu :	Date :
Timbre de l'entreprise et signature du/de la titulaire de l'autorisation d'exploiter (art. 8) ou de l'employeur (art. 5) :	